

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
Procès-Verbal du conseil municipal du 11 septembre 2024

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
05/09/2024	16/09/2024	En exercice : 19 Présents : 14 Votants : 19

L'an deux mil dix vingt quatre

*Le 11 septembre à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, LAUNAY Chantal, BRIAND Henri, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, BOULET Peggy, ROCHELLE Stéphane, DURET François, DURAND Marie-Claude, BERTAUX Delphine

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : GUIBLIN Aline, SAINT MLEUX Xavier, JOUAUX Laëtitia, GORON Rémy, JALLU Yann,

ABSENTS : *Néant*

POUVOIR : GUIBLIN Aline donne pouvoir à Nathalie BONDIGUEL, SAINT MLEUX Xavier donne pouvoir à Delphine BERTAUX, JOUAUX Laëtitia donne pouvoir à François DURET, GORON Rémy donne pouvoir à Henri BRIAND, JALLU Yann donne pouvoir à Pascal HERVÉ,

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

N°01-08-2024 Autorisation de signature – Travaux de voirie

Monsieur le Maire expose que la voirie de la zone artisanale de la Vallée et notamment celle de la rue de la Garenne est dans un état entraînant un besoin de travaux conséquents.

En effet, celle-ci est empruntée par du matériel roulant de fort tonnage la mise en place d'une structure routière renforcée afin d'assurer sa pérennité.

Monsieur le Maire indique que le service voirie de la communauté de communes a été sollicité afin de faire établir un devis conforme aux besoins de la commune, via le marché à bons de commande pour les travaux de voirie coordonné par Couesnon Marchés de Bretagne
Il présente le devis qui s'établit à 59 998,05€HT (71 997.26€TTC).

Monsieur le Maire rappelle qu'un montant de 80 000€ a été provisionné au budget 2024 afin de procéder à ces travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité (2 abstentions)

Autorise monsieur le Maire à signer le devis présenté

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N°02-08-2024 Autorisation de signature – Lots Marché de la Cour des Savoir Faire

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a autorisé lors de sa réunion du 22 mai 2024 la publication d'un appel d'offre, dans le cadre d'un marché à procédure adapté, visant à la réalisation des travaux pour le projet de la Cour des Savoir Faire.

Par ailleurs, lors de sa réunion du 24 juillet dernier le conseil municipal a déclaré infructueux une partie des lots de ce marché et autoriser monsieur le Maire à procéder à une nouvelle publication de ce marché.

Monsieur le Maire que 8 lots ont fait l'objet d'une réponse ayant été analysées par la maîtrise d'œuvre et présentées à la commission Marché à Procédure Adapté le 10 septembre 2024.

Il expose que pour les lots pour lesquels des réponses ont été formulées, le montant global est estimé à 945 650€HT.

Vu le rapport d'analyse des offres exposé la commission MAPA propose de retenir les entreprises suivantes :

Lot n° 1 : Démolition – Désamiantage à l'entreprise SCD Bretagne pour un montant de 49 955 € HT

Lot n°2 : Gros Œuvre à l'entreprise CF Construction pour un montant de 302 806.78€ HT

Lot n°08 : Serrurerie – Métallerie à l'entreprise Métallerie Sylvain Foucher pour un montant de 38 154.84€ HT

Lot n°10 : Cloisons Sèches – Isolation à l'entreprise Belloir pour un montant de 151 000 € HT

Lot n°12 : Revêtements de sols à l'entreprise Belloir pour un montant de 46 500€ HT

Lot n°13 : Peinture à l'entreprise ATR pour un montant de 32 684.20€ HT

Lot n°14 : Électricité – Courant Faibles – Chauffage à l'entreprise Amgis pour un montant de 104 866.21€ HT

Lot n°15 : Plomberie sanitaire – VMC à l'entreprise Amgis pour un montant de 81 121.64€ HT

Il est précisé que le montant total de ces lots est de 807 068.67€ HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité

Prend acte et valide le rapport d'analyse des offres présenté

Attribue les lots tel que précisé ci-dessus

Autorise monsieur le Maire à signer les actes d'engagements correspondant ainsi que tout document relatif à cette affaire.

N°03-08-2024 Décision modificative n°1 au Budget Principal

Monsieur le Maire expose la nécessité de procéder à une modification du budget principal pour le motif suivant :

Passation de deux opérations d'ordre à la demande de la trésorerie publique afin de permettre l'intégration comptable de dépenses antérieures.

Ces dépenses antérieures sont

- d'une part celles relatives aux conventions de mandats passées avec la communauté de communes pour la réalisation de cheminement piétonniers entre le bourg et Vaugarny ainsi que sur le lieudit La Barre (Section d'investissement Chapitre 041 ; dépenses + 6625€ art 231, recettes + 6625€ art 238)
- d'autre part elles se rapportent à plusieurs études suivies de travaux tels que l'audit énergétique sur la mairie-poste et les études de sols préalables à l'extension de l'école publique. (Section d'investissement Chapitre 041 ; dépenses + 7100€ art 231, recettes + 7100€ art 2031)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité

Valide la décision modificative présentée

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N°04-08-2024 Autorisation de signature – Marche de viabilisation Lotissement Le Grand Verger

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 19 juin dernier, le conseil municipal a autorisé la publication d'un marché visant à réaliser la viabilisation du lotissement Le Grand Verger.

Trois lots ont fait l'objet d'une publication, du 04 juillet au 23 août 2024 :

- Lot 1 : Voirie, Eaux Usées et Eaux Pluviales
- Lot 2 : Réseaux Souples (eau potable et fibre)
- Lot 3 : Espaces Verts

Monsieur le Maire précise que ces lots ont été estimés par la maîtrise d'œuvre à hauteur de 381 465.90€.

En parallèle de cette publication, des missions spécifiques ont fait l'objet de consultation :

- Mission d'essais des réseaux
- Mission de coordination SPS
- Etude et contrôle adduction fibre (mission déjà attribuée pour un montant de 2 909,00 €HT)

Enfin le Syndicat Départemental d'Energie est missionné par Enedis pour la réalisation des travaux de basse tension, travaux à charge municipale en complément de la mission de mise en œuvre de l'éclairage public.

Monsieur le Maire expose que la commission Marché à Procédure Adaptée (MAPA) s'est réunie le 10 septembre afin de prendre connaissance de l'analyse des offres concernant les trois lots ainsi que les missions annexes.

Vu le rapport d'analyse des offres, la commission MAPA propose de retenir les entreprises suivantes :

Lot n°1 : BOUTELOUP SAS pour un montant HT de 245 351,75 €

Lot n°2 : BOUYGUES ES pour un montant HT de 57 572,50 €

Lot n°3 : LAMBERT PAYSAGE pour un montant HT de 12 361,23 €

Le montant de ces trois lots s'élève à 315 285.48€ HT

Concernant les missions spécifiques il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

Mission d'essais des réseaux : Société A3SN pour un montant de 11 450,00 € HT

Mission de coordination SPS : Société ABG pour un montant de 1 540,00 € HT

Le conseil, après délibération, à l'unanimité (2 abstentions)

Prend acte et valide le rapport d'analyse des offres présenté

Attribue les lots et missions tel que précisé ci-dessus

Autorise monsieur le Maire à signer les actes d'engagements correspondant ainsi que tout document relatif à cette affaire.

La Secrétaire de Séance
Marie-Claude DURAND



Le Maire
Pascal HERVÉ



